Fiche signalétique – Activité statistique et résultats publiés

Données administratives des services de santé

Description

Les données administratives des services de santé regroupent les données des fournisseurs de prestations de santé nécessaires pour surveiller l'application des dispositions de la loi fédérale sur l'assurance-maladie. Elles sont collectées auprès des fournisseurs de prestations dans le cadre de relevés obligatoires et exhaustifs. Elles comprennent des informations sur le fonctionnement (infrastructure, personnel, données financières, etc.) et sur l'activité (patients, prestations, indicateurs de qualité, etc.) des fournisseurs de prestations de santé.

Les fournisseurs de prestations suivants sont interrogés :
- Hôpitaux et maisons de naissance
- Cabinets médicaux et centres de soins ambulatoires
- Établissements médico-sociaux
- Organisations de l'aide et des soins à domicile, infirmières et infirmiers indépendants

Les données sont transmises aux destinataires prévus dans l'ordonnance sur l'assurance maladie : Office fédéral de la santé publique, Commission fédérale pour la qualité, autorités cantonales compétentes, assureurs et Surveillant des prix. Un règlement de traitement encadre la livraison des données en précisant quelles données sont livrées à quels destinataires pour quels buts d'utilisation. Les données sont nominatives au niveau des établissements. Elles peuvent être complétées en les reliant avec d'autres sources de données administratives.

Méthodologie

Méthodologie utilisée :
Relevés exhaustifs obligatoires.
Les cantons communiquent à l'OFS les créations et les suppressions d'entreprises et d'établissements des fournisseurs de prestations interrogés.
Les données de prestations sont codées (diagnostics, traitements, tarifs) selon la classification officielle en vigueur au moment de la prestation.

Variables utilisées :
Données sur l'activité, le personnel, les patients, les prestations, les coûts des prestations hospitalières, les finances. Données nécessaires à l'établissement d'indicateurs de qualité médicaux.

Date / période de l'enquête :
Annuelle

Degré de régionalisation :
Adresse de l'établissement

Sources administratives complémentaires utilisées :
Registre des entreprises et des établissements (REE), Registres des professions de santé (MedReg), Registres des caisses AVS (CDC).

Bases légales

Loi du 18 mars 1994 sur l'assurance maladie (RS 832.10)
Ordonnance du 27 juin 1995 sur l'assurance-maladie (RS 832.102)

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements :
Section Services de santé
+41 58 463 67 00
gesundheit@bfs.admin.ch